

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse

Compte-rendu n° de la réunion du 11 septembre 2019

<ul style="list-style-type: none"> Lieu : 	Mairie de Chaourse
<ul style="list-style-type: none"> Maître d'ouvrage (MO) : 	
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion M. LEFEBVRE : Président	
<ul style="list-style-type: none"> Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 	<ul style="list-style-type: none"> Maître d'œuvre (MOE)
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques M PACAUD : 03.23.20.36.10 g.pcaud@griv.fr	Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
<ul style="list-style-type: none"> Contrôleur extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur SPS
SOCOTEC Damien Religieux : 06 13 40 01 81 damien.religieux@socotec.com	SOCOTEC Laurent Goujart : 06 18 94 41 71 Laurent.GOUJART@socotec.com
<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 1 : Génie-civil 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Lot 2 : Travaux en rivière
CGCR Conduite de travaux : Amandine De Barba : 06 47 82 94 17- amandine.debarba@cgcr.fr	CGCR Conduite de travaux : Amandine De Barba : 06 47 82 94 17- amandine.debarba@cgcr.fr Sous-traitant : SARL HOURRIER Hourrier Alexandre 06 40 23 48 52 hourrier-entreprise@wanadoo.fr

**PROCHAINE REUNION LE 25 septembre 2019
à 9h00 sur site**

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Région
Hauts-de-France

• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
M. Lefebvre	Président Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion Mail : jean.luc.lefebvre.st02@gmail.com			v	v
M. Le Roux	Vice-président Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion Mail : pafler@aol.com			v	v
M. Charpentier	Maire de Chaourse mairiechaourse@orange.fr - 03 23 21 36 33	v			v
M. Delbaere	Adjoint au maire de Chaourse	v			
Mme TUAUX	Agence Française pour la Biodiversité Mail : sophie.tuaux@afbiodiversite.fr		v		
M. ALAVOINE	Agence Française pour la Biodiversité Mail : jean-francois.alavoine@afbiodiversite.fr		v		
M. BOUSSARD	Agence de l'eau Seine Normandie – Vallées d'Oise Mail : boussard.francois@aesn.fr		v		
M. GOUJARD.	CSPTS – SOCOTEC Laurent.GOUJART@socotec.com	v			
M. RELIGIEUX	Bureau de contrôle – SOCOTEC damien.religieux@socotec.com				
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau - 03.23.24.65.21 Mail : ddt-env@aisne.gouv.fr Mail : anne-france.lielievre@aisne.gouv.fr		v		

PACAUD Geoffrey	USAGMA – Assistant à maîtrise d’ouvrage Mail : g.pacaud@griv.fr	v			v
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d’œuvre gdanel@ecaa02.fr	v			v
AMANDINE De Barba	CGCR – ENTREPRISE LOT 1 et 2 Amandine.debarba@cgcr.fr	v			v
HOURRIER Alexandre	HOURRIER – Sous-traitant CGCR LOT 2 hourrier-entreprise@wanadoo.fr	v			v
LOIZEAUX Jean-Claude LOIZEAUX Sébastien Propriétaire parcelle ZH 14	Sebastien.loizeaux@orange.fr Loizeaux0687@orange.fr	v			
ROCOURT Philippe M. BIBE Propriétaire parcelles Zh19, B 1519, 1517, 1160 et 1159	philipperocourt@sfr.fr	v			
M. CHOAIN Propriétaire parcelle B1509 Exploitant parcelle B 1163		v			
M. ROCOURT Christian Propriétaire parcelle B1163		v			
M. PICARD Patrick Propriétaire parcelle ZH16		v			

MO : Maitre d’ouvrage

MOE : Maitre d’œuvre

BC : Bureau de Contrôle

- **ADMINISTRATIF:**

Marché notifié le 27/05/2019.

L'entreprise CGCR a déclaré en soustraction pour le lot 2 l'entreprise SARL HOURRIER.

- **PHASE DE PREPARATION DES TRAVAUX:**

Il est demandé à l'entreprise de transmettre en fin de phase de préparation :

- Les études de dimensionnement et de conception de la passerelle – Fait et validé MOE + BC
- Les notes de calculs des bétons armés pour l'abaissement du seuil – Fait et validé MOE + BC
- La note de calcul de la stabilité du talus renforcé en génie végétale (stabilité au glissement) – A venir. CGCR déclare la société GEOTEC en soustraction
- Les fiches d'agrément des fournitures et matériaux pour l'ensemble des lots 1 et 2 – A venir
- Un planning détaillé regroupant l'activité des 2 lots 2 montrant le délai de fabrication de la passerelle et sa pose – A transmettre
- Le phasage de réalisation de l'abaissement du seuil respectant l'obligation primordiale de maintenir la stabilité des ouvrages riverains (murs des culées et murs de la mairie) – Fait et Validé MOE
- Un plan montrant les zones pour les installations de chantiers et de stockage des matériaux, Les accès aux chantiers, les routes empruntées pour les livraisons des matériaux et autres fournitures, zones de manutention pour la passerelle – Fait et validé MOE/MOA
- Une copie des conventions d'accès par des parcelles privées – A rédiger

La commune de Chaourse indique qu'elle est devenue propriétaire de la parcelle située rive gauche aval entre le bras de décharge et le seuil.

- **DOCUMENTS A TRANSMETTRE:**

MOE >CGCR : fond de plan sous format Autocad

CGCR >MOE :

- DC4 pour le fabricant et poseur de la passerelle, société CTMS – fait
- DCE pour suivi géotechnique : GEOTEC – en cours
- Planning lots 1 et 2

• TRAVAUX:

Planning prévisionnel :

19/09/2019 – réalisation du référé préventif avec les riverains immédiats du seuil (M. Michel, Mairie, M. Choain et M. Orfani)

- nettoyage du bras de décharge à compter du 23/09
- abaissement du seuil du déversoir du bras de décharge à compter du 23/09
- pose du batardeau de type WATERGATE le 25 ou 26 au plus tard pour réalisation de la pêche de sauvegarde et risque d'arrêt sécheresse rivière.
- démarrage des travaux d'arasement du seuil le 01/10

Un planning détaillé est demandé pour la prochaine réunion.

Visite des berges avec les propriétaires respectifs :

- M. Philippe Rocourt et M. Bibé (parcelle ZH 19, B1519, 1517, 1160 et 1153)
- M. Choain (parcelle B1509 et exploitant de la B1163 propriété de Rocourt Christian)
- M. Picart Patrick (parcelle ZH16)
- M. Loizeaux Jean-Claude et Loizeaux Sébastien (parcelle ZH14)

A l'issue de cette visite et de la présentation détaillée de la nature des travaux envisagés sur les berges, les propriétaires et exploitants, énoncés ci-dessous, donne leur accord pour la réalisation des travaux dans leur(s) terrain(s) selon les dispositions techniques vues ensemble sur les sites.

- **Parcelle ZH19, M. Philippe Rocourt et M. Bibé :** accord de passage sur la parcelle contenant actuellement un verger pour le nettoyage des berges du bras avec conservation des arbres **non présent en pied de talus et ne risquant pas à long terme de tomber dans le bras mort** pour les travaux d'abaissement du seuil du déversoir du bras mort. Le bois issu de la coupe des arbres sera rangé le long de la berge, en longueur d'un mètre, sur le terrain et laissé à la disposition du propriétaire.

- **Parcelle B1509, M. Choain :** accord pour la réalisation des travaux de remblais renforcés. L'accès à la zone de travaux se faisant depuis la rivière mise hors d'eau.

- **Parcelle B1163, propriété de Rocourt Christian et exploitée par M. Choain :** accord du propriétaire et de l'exploitant pour l'aménagement de la berge et l'abattage des arbres présents en crête de talus gênants les travaux. Le merlon de terre existant sur le terrain sera refait le long de la nouvelle crête de talus. Le bois issu de la coupe des arbres sera rangé en longueur d'un mètre sur le terrain et laissé au propriétaire.

- **Parcelles B1519, 1517 et 1160, M. Philippe Rocourt et M. Bibé :** accord des propriétaires pour l'aménagement de la berge et l'abattage des arbres présents en crête de talus. A l'issue des travaux, la ligne d'arbres qui aura été coupés sera remplacés par une nouvelle plantation d'arbres de hauteur 2,5m. L'implantation et le choix des essences se fera avec les propriétaires. Le bois issu de la coupe des arbres sera rangé le long de la berge, en longueur d'un mètre, sur le terrain et laissé à la disposition du propriétaire

L'aulne présent en extrémité de la parcelle 1517 sera conservé.

Pour la parcelle B1159, actuellement boisée, les travaux d'aménagement de la berge ne peuvent être réalisés sans un abattage conséquent. Pour cette raison, il a été décidé sur site de gérer cette zone une stabilisation du

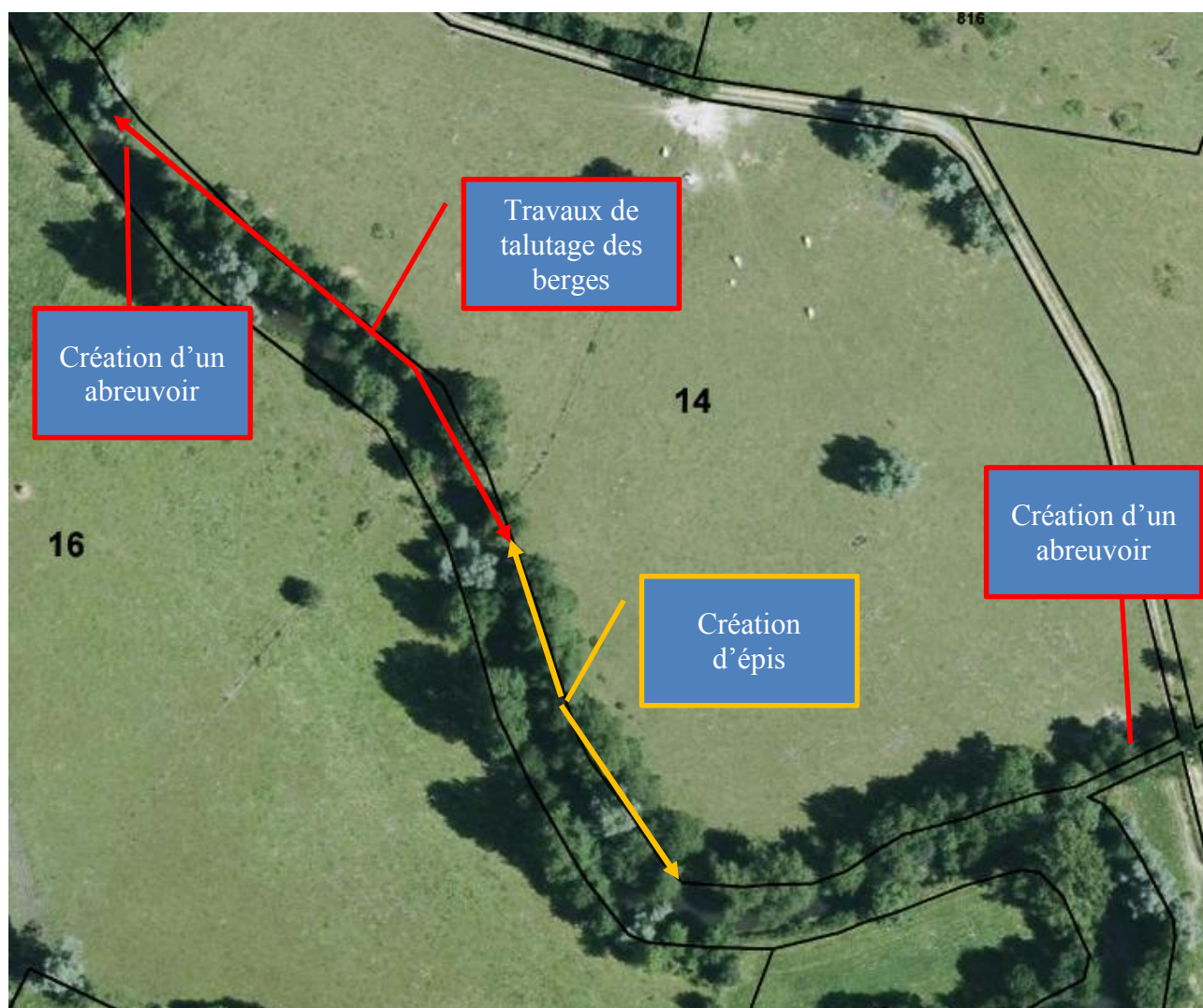
pied de la berge par la réalisation d'épis. Cela aura pour effet de provoquer une sédimentation en pied de berge. Il est à remarquer sur cette zone l'existence d'un début un épi naturel suite à la chute d'une branche. Nous viendrons remplacer cette branche pour le nouvel épi en bois.



- Parcelle ZH 14, M. Jean-Claude Loizeaux et Sébastien Loizeaux : accord des propriétaires pour l'aménagement de la berge et l'abattage des arbres marqués et présents en crête de talus. Les zones fortement arborées ne feront pas l'objet de travaux d'aménagement de berge. La réalisation d'épis viendra renforcer les pieds de berges sur ces zones.

A l'issue des travaux, les arbres abattus seront remplacés par de nouvelles plantations de type arbustive ou arbres de hauteur 2,5m. L'implantation et le choix des essences se fera avec les propriétaires.

Le bois issu de la coupe des arbres sera chargé en longueur d'un mètre et mis en vrac dans une remorque mise à disposition par M. Loizeaux. M. Loizeaux assurera le vidage de la remorque et son déplacement le long de la berge.



Deux abreuvoirs seront réalisés sur la parcelle.

Concernant la parcelle ZH16, présente rive gauche, son propriétaire M. Picard s'oppose au réemploi des terres extraites pour la réalisation des remblais en aval du fait qu'elles sont sa propriété. Les travaux sont mis en suspens sur cette parcelle dans l'attente d'un éventuel changement de position.

Travaux en cours :

Présence de la société réalisant la passerelle.

La structure et les garde-corps sont faits. Reste le plancher en caillebotis galvanisés à mettre en place.

Prochaine réunion :

Le 25 septembre 2019 à 9h sur site

Les travaux d'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie



Points techniques vus en réunion du 3 juillet 2019

Accès au chantier (cf. plan fourni) :

- * Deux accès validés par la commune en rive droite et gauche au droit du seuil.
- * 1 accès en amont (face au seuil du déversoir) à valider avec le propriétaire riverain (convention).
- * Zone d'installation du chantier : ok avec la commune

Passerelle :

- * Garde-corps : tôle perforée peinte (RAL 6005) au lieu du grillage inox
- * Plancher : galvanisé couleur acier antidérapant
- * Main courante en bois exotique
- * Pose en 2 étapes sur 1 journée

SOCOTEC, leur fournir :

- * les documents du marché et plans (papier si supérieur à du A3) - fait
- * la liste des entreprises avec sous-traitants - fait
- * les notes de calcul liées aux travaux sur le seuil et passerelle - fait
- * mode opératoire - fait

Études fournies par CGCR pour fin août :

- * stabilité des talus : GEOTEC – A venir
- * radier béton : GNAT - fait

Autres points évoqués :

- * Les travaux débuteront en septembre, sauf avis contraire de la DDT (arrêté sécheresse en rivière ?)
- * planning à finaliser
- * Maintien du tuyau d'assainissement sur la passerelle le temps des travaux
- * L'USEDA devrait faire des travaux sur ce secteur en fin d'année (fibre)
- * Lors de l'entretien de la végétation préalable aux travaux, la commune souhaite récupérer les copeaux de bois pour du paillage communal, vu avec HOURRIER.
- * Mise en défens : les piquets seront en bois de châtaigner
- * Une rencontre avec les éleveurs concernés sera organisée par les services de l'Union des syndicats pour convenir du lieu exact d'implantation des abreuvoirs.